48e ANNÉE. — N° 83 MERCREDI 22 JUILLET 1908.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LA CRISE TURQUE

Un vent d'émancipation souffle décidément sur tous les pays qui, endormis depuis des siècles dans la torpeur des régimes tyranniques, paraissaient ne plus devoir avant longtemps encore se réveiller de leur sommeil d'esclaves ou de sujets façonnés au joug le plus lourd.

Après l'absolutisme russe, voici aujourd'hui le despotisme turc qui voit les jeunes générations secouer leurs chaînes et réclamer leur part de liberté et de collaboration à la gestion des affaires publiques.

En Russie, le Tsar Nicolas-II, plus instruit, plus humain de par son éducation européenne, plus ouvert aux idées d'Occident et comprenant l'inéluctable nécessité d'une évolution progressiste, a accordé à ses cent vingt-six millions de sujets une charte qu'on peut considérer comme une ébauche assez avancée de Constitution. Il a établi les « droits du souverain » ; mais il a également reconnu les droits essentiels de l'homme russe et l'a admis à participer à l'œuvre de relèvement de ses Etats.

L'empire Ottoman semblait plus réfractaire au progrès et d'aucuns jugeaient les Turcs comme un peuple définitivement gangrené, mort pour toute aspiration libérale et digne de l'« Homme malade » dont l'Europe attendait toujours la disparition, mais qui persistait quand même à ne pas vouloir mourir.

Bulgares, Serbes, Grecs, Koutso-Valaques ou Arméniens s'agitaient bien dans les vilayets macédoniens, albanais ou anatoliens : leurs bandes armées faisaient bien une guerre acharnée et sans merci aux soldats du Sultan, mais leurs efforts paraissaient vains et les puissances européennes ne s'occupaient d'eux que parce qu'ils étaient chrétiens et non mahométans et peut-être plus encore parce que les riches provinces de la Turquie méridionale ou asiatique soulevaient les compétitions de trop d'amateurs d'annexions franches ou déguisées. Ces chrétiens d'Orient n'étaient, du reste, pas très d'accord entre eux et se massacraient et se pillaient réciproquement à la grande joie d'Abdul-Hamid II dont leurs rivalités irréductibles facilitaient grandement l'œuvre de répression sanglante.

On apprend tout à coup que ce ne sont plus seulement les Orthodoxes qui veulent secouer le joug d'Yildiz Kiosk, mais aussi de nombreux mahométans s'avisant un beau jour de trouver que le régime de liberté et de justice des « Francs » était peut-être préférable au règne de l'arbitraire des hauts et des bas pachas et vizirs et au bon plaisir du Sultan qui, prudemment confiné dans son luxueux palais des bords du Bosphore, ignorait tout de la situation véritable de son peuple et ne considérait celui-ci que comme une machine propre à payer toutes sortes d'impôts qu'il lui plaisait de lui imposer.

Grâce à la courageuse et patiente énergie d'une poignée de jeunes Ottomans, ayant pour la plupart fait leurs études en Occident ou dans les écoles françaises, anglaises, américaines, italiennes du Levant, les idées de dignité humaine et la conception de certains droits imprescriptibles pénétrèrent peu à peu dans la jeunesse studieuse mahométane. Le parti formé par ces revendicateurs de la liberté se donna lui-même le nom de parti « Jeune Turc » et se mit aussitôt à saper les séculaires institutions despotiques et à attaquer bravement les défenseurs d'un système de gouvernement suranné autant qu'inique.

Ces précurseurs ne tardèrent pas à être poursuivis avec une implacable sévérité par les Vizirs et leurs séïdes. Le bourreau ne chôma plus souvent et les terres d'exil se peuplèrent bientôt de colons involontaires. Cette répression sans pitié attira l'attention des masses populaires sur les victimes qui furent bientôt considérées comme les martyrs d'une cause sacrée et glorieuse. Les jeunes officiers adhérèrent en nombre aux nouvelles doctrines et leur propagande incessante, bien que plus prudente que celle des journalistes, écrivains et orateurs du parti, ne tarda pas à faire des prosélytes dans le corps des sous-officiers, puis des soldats. La violence des gouvernants produisit fatalement les représailles des gouvernés.

Chemsi pacha envoyé à Monastir pour écraser les « Jeunes Turcs » nombreux dans cette garnison, fut assassiné par un adhérent civil. Une compagnie, puis un bataillon désertèrent les drapeaux du Sultan et, avec armes et bagages gagnèrent la montagne. Les soldats envoyés contre eux refusèrent de marcher. Osman pacha, nommé au poste laissé vacant par la mort de Chemsi pacha, se proclama malade pour ne pas être obligé de se rendre à Monastir. Le général auquel on offrit sa succession la refusa. La Porte est très embarrassée car la propagande s'accentue et chaque jour de nouvelles troupes vont se joindre aux « déserteurs ». La situation est devenue telle que pour éviter le sort de son collègue du Maroc, Abdul Hamid sera forcé d'accorder la Constitution et les réformes demandées. Ce ne sera peut-être pas demain, mais, comme disent les mahométants : C'est écrit !

De C.

Le téléphone dessinateur

On nous signale d'Allemagne, une invention qui aurait été réalisée ces jours derniers.

C'est la transmission de l'écriture ou du dessin par téléphone — et qu'il ne faut pas confondre avec la transmission de la gravure par la télégraphie, dont on a déjà parlé, et qui a donné quelques premiers résultats.

C'est un M. Gustave Grzanna qui aurait découvert le procédé. En principe, il s'agit d'un crayon promené sur la plaque téléphonique du transmetteur; quant à l'appareil récepteur, l'impression se fait au moyen des jeux de lumière d'un prisme influencé par la plaque.

C'est bien trop savant pour en donner une explication élémentaire, et d'ailleurs, les détails sont encore assez vagues.

Il est même permis de garder encore un doute prudent... Tous les canards ne viennent pas d'Amérique. Il se pourrait qu'on en vît arriver d'outre-Rhin.

La course au fauteuil

Trois candidatures nouvelles : MM. Auguste Dorchain, Edmond Haraucourt et Charles de Pomairols, trois poètes, se portent au fauteuil de François Coppée.

M. Tureau-Dangin, le nouveau secrétaire perpétuel de l'Académie, a donné lecture de leurs lettres.

Rappelons que MM. le général Bonnal, René Doumic et Schlumberger sont jusqu'à ce jour seuls candidats au fauteuil de M. Gebhart, et que MM. Brieux auteur des *Avariés*, Capus, auteur de *La Veine*, et de Porto-Riche, auteur d'*Amoureuse*, ont seuls également posé leur candidature au fauteuil de Ludovic Halévy. La vacance du fauteuil de M. Gaston Boissier ne sera déclarée qu'à l'une des prochaines séances.

Nous croyons savoir que M. Jules Delafosse sera candidat à l'un des fauteuils vacants, mais qu'il n'enverra sa lettre que plus tard

Une autre candidature sera posée officiellement elle aussi un peu plus tard ; c'est celle de M. Stéphen Liégeard.

Il ne saurait être question encore de la date des élections. Mais l'Académie paraît décidée à ne pourvoir qu'au commencement de l'année prochaine au remplacement de ses membres décédés. Les réceptions de MM. Francis Charmes, Jean Richepin et Poincaré auront lieu en novembre et décembre, afin que l'Académie soit en nombre pour voter.

AMUSANTES MÉPRISES

Le *Globe* de Londres écrit, sous le titre : « Un vétéran duelliste », les lignes suivantes :

« Comme M. Paul de Cassagnac aura soixante-cinq ans au mois de décembre prochain, nous aurions pu croire qu'il se serait abstenu de se battre encore en duel. Il nous serait difficile de dire combien il en a eus dans sa vie agitée. Mais dans les premiers jours de la République : « Duel de M. de Cassagnac » était une nouvelle habituelle dans les journaux.

» C'est un bon épéiste et il a été généralement aussi heureux que dans son duel avec M. de Jouvenel. »

Les mânes de M. Paul de Cassagnac — car depuis le 4 novembre 1904 il est au pays des morts — ont dû tressaillir à cette évocation.

Mais, ainsi qu'on le sait, c'est son fils qui a eu le duel en question avec M. de Jouvenel.

Cette méprise nous remet en mémoire celle de même nature que commit un journal allemand, qui, rendant compte des funérailles d'un personnage notoire, et lisant dans les dépêches l'ordre du cortège, développait bravement et imprimait : « M. Corbillard conduisait le deuil ».

Prix de beauté

Miss Ivy Close est bien à plaindre. Cette jeune personne a remporté le premier prix au concours de beauté organisé par le *Daily Mirtor*. Depuis ce triomphe, elle ne peut mettre le nez dehors sans être assaillie par la curiosité des passants. Son courrier est tellement volumineux qu'elle n'arrive point à le lire en entier : photographes, peintres, sculpteurs l'accablent de demandes.

Et les offres de mariages, donc! Miss Ivy Close en reçoit autant que Mme Hoffer, l'heureuse cantinière qui gagna un million. Des gens pressés veulent même l'épouser en vingt-quatre heures. Bref, Miss Ivy Close est la personne la plus occupée du monde.

Sans compter que pour soigner cette radieuse beauté, elle se livre à divers exercices en plein air : marche, natation, bicyclette, ce qui lui prend encore pas mal de temps.

Ce n'est pas une sinécure que d'être une « professional beauty » !

INFORMATIONS

Au Maroc

Retour des Envoyés hafidiens

Les envoyés de Moulaï-Hafid en Europe sont arrivés par le vapeur allemand « Riga ». Ils se refusent à toute interview. Ils paraissent heureux de revoir le Maroc et sont fatigués du voyage. Plusieurs soldats de la police ont déserté. L'un d'eux a été assassiné aux environs de la ville. La tribu des Oudras a fait sa soumission à Moulaï-Hafid.

Moulaï-Hafid et l'Allemagne

Une lettre de Moulaï-Hafid est arrivée ces jours dernier à Berlin. Elle était adressée aux envoyés hafidiens, et désignait, en outre, comme destinataire, en cas de départ de ces derniers, un commerçant berlinois, qui est en relation d'affaires avec Moulaï-Hafid. Moulaï-Hafid exprime dans sa lettre sa foi dans l'avenir. Avec l'aide d'Allah il espère battre son frère Abd-el-Aziz et s'emparer de Marrakech, il prie ses protecteurs allemands d'avoir confiance en lui. Il saura les récompenser. Moulaï-Hafid annonce une commande importante d'armes et de tentes pour la grande guerre qui va commencer bientôt.

La Marche d'Abd-el-Aziz

Le sultan est depuis deux jours immobilisé à Sidi-Yahia, à une vingtaine de kilomètres de Rabat. On craint que ceux de ses conseillers qui se montraient hostiles au voyage à Marrakech n'aient de nouveau repris de l'ascendant sur sont esprit. Les circonstances sont cependant très favorables pour poursuivre rapidement ce voyage.

Le sultan est parti pour Toujert, à 60 kilomètres de Rabat. Les tribus zaers se soumettent. La nouvelle de la soumission de la tribu guérouan produit un excellent effet. La méhalla continuera sa route rapidement. Rabat et Salé restent calmes.

Voyage de M. Fallières

Le président de la République a quitté Paris samedi matin pour son voyage en Danemark, Suède, Norvège et Russie.

M. Fallières est parti à sept heures et demie par la gare du Nord, se rendant à Dunkerque, où il s'embarquera à bord du cuirassé d'escadre *Vérité* qui doit le conduire d'abord à Copenhague.

Le départ du président a eu lieu en grande pompe à cause du caractère officiel du voyage. A la gare du Nord, un salon d'honneur avait été aménagé, garni de fleurs et orné de trophées de drapeaux. A l'arrivée du président de la République, les honneurs militaires lui ont été rendus par une compagnie de la garde républicaine.

A Dunkerque il a été l'objet d'une belle réception de la part de la municipalité.

M. Fallières s'est embarqué à midi et demi.

***

Le dîner offert à Copenhague par le comte de Beaucaire, ministre de France, comprenait soixante-dix couverts.

Y assistaient : le chambellan de Vedel, directeur au ministère des affaires étrangères, l'ancien ministre chambellan de Scavenius, les principales notabilités danoises, les représentants de la presse danoise et tous les envoyés spéciaux des journaux de Paris.

M. de Beaucaire a rappelé l'histoire qui a fait des peuples danois et français des amis et il a déclaré qu'il était heureux de travailler au développement des relations cordiales et fécondes des deux nations. Il a fait l'éloge des qualités du peuple danois qu'il a montré pratiquant l'esprit d'association, conscient du devoir de solidarité et soucieux de son indépendance.

Le ministre a parlé ensuite du rôle de la presse danoise et française et il a levé son verre en l'honneur du roi et de la famille royale.

M. de Jessen, président de l'Association de la presse danoise, a souhaité à son tour la bienvenue aux journalistes français.

M. Maurice Gaussorgues a répondu au nom de ses confrères français.

A l'issue du dîner une fête avec feu d'artifice a été organisée dans les jardins de Tivoli, en l'honneur de la presse française.

Parti radical et radical socialiste

CONGRÈS DE DIJON

Le parti radical et radical-socialiste va tenir son huitième Congrès à Dijon, les 8, 9, 10 et 11 octobre prochain.

Le Comité exécutif a déjà fait connaître, en partie, l'ordre du jour de ce Congrès. Il attend les derniers travaux de ses Commissions pour en arrêter le texte définitif. Les Commissions devront avoir déposé leurs rapports le 8 septembre au plus tard ; le Comité exécutif les examinera et les fera immédiatement imprimer. D'ores et déjà, nous pouvons dire que le Congrès se trouvera en présence de nombreux rapports dont quelques-uns offriront le plus vif intérêt.

Au point de vue de l'organisation intérieure, le Comité exécutif proposera au Congrès certaines modifications et des adjonctions indispensables au règlement du parti. Notre parti ne sera vraiment fort que lorsqu'il possèdera des règles précises d'action, et lorsqu'il aura défini exactement les rapports que doivent avoir entre eux ses divers organismes et réglé leurs fonctionnement.

La commission des réformes sociales, (ancienne commission de prévoyance et d'assistance sociale) apportera au Congrès un travail considérable. Dans un rapport général, sous le titre de programme économique du parti, elle examinera les questions suivantes qui promettent de chaudes et intéressantes discussions : la propriété individuelle ; la lutte des classes ; la concentration capitaliste ; la propriété agricole ; critique du laisser faire économique ; critique du collectivisme. La commission a choisi M. Emile Chauvin, député de Seine-et-Marne, comme rapporteur général.

L'impôt sur le revenu viendra à nouveau devant le Congrès : La commission des réformes fiscales prépare un rapport sur l'impôt sur le revenu devant le Parlement et devant l'opinion.

Le contrat de travail, les assurances agricoles, l'arbitrage obligatoire, feront l'objet de rapports également intéressants qui seront présentés par la commission du commerce, de l'agriculture, de l'industrie et des études économiques.

C'est, on le voit, une somme importante de travail que s'est imposée le Comité exécutif et que le Congrès aura à accomplir, s'il veut faire œuvre forte et féconde.

Les adhesions au Congrès seront reçues jusqu'au 20 septembre.

Peuvent adhérer au Congrès :

Les membres du Sénat, de la Chambre des députés, des Conseils généraux et d'arrondissement, appartenant au Parti républicain radical et radical-socialiste ; les délégués des Conseils municipaux et ceux des Comités, Ligues, Unions, Fédérations, Sociétés de propagande, Groupes de Libre-Pensée, Cercles et Loges acceptant le programme élaboré et voté aux Congrès annuels du Parti, et justifiant d'une adhésion au Parti antérieure au 8 juillet 1908 ; les rédacteurs en chef des journaux quotidiens radicaux et radicaux-socialistes des départements ou un rédacteur spécialement désigné par le rédacteur en chef.

La cotisation des adhérents individuels est fixée à dix francs.

La cotisation des groupes est fixée à dix francs pour un délégué et à cinq francs pour chacun des délégués, en sus du premier.

Les adhésions doivent être adressées au président du Comité exécutif, 9, rue de Valois, à Paris. Les cotisations doivent être envoyées en mandats-poste au nom de M. G. Lefèvre, trésorier du Comité exécutif.

La France et l'Allemagne en Afrique

La section allemande de la commission mixte qui fut chargée de la régularisation de la frontière du Congo-Cameroun est partie pour la colonie allemande du Togo, sous le commandement du capitaine von Seefried. Il s'agit cette fois de fixer la frontière du Togo-Dahomey, dont les gouvernements allemand et français ont décidé la régularisation.

La limite des deux colonies n'est déterminée jusqu'à présent que très inexactement. Elle suit, d'après la convention passée entre l'Allemagne et la France en 1897, le méridien de l'île Bayol.

La section allemande va s'occuper, dès son arrivée au Togo, de repérer exactement la frontière de la colonie, et de fixer les localités qui rentrent dans son domaine. Ces travaux dureront environ huit mois.

Le député nègre Légitimus poursuivi

Le *New-York Herald* a reçu la dépêche suivante :

Un mandat d'arrêt a été lancé contre M. Légitimus, député de la Guadeloupe qui, en qualité de maire de la ville, est accusé d'avoir dérobé les fonds publics. Ses principaux partisans ont été déjà arrêtés et condamnés pour un délit analogue.

Les gendarmes entourent la maison de M. Légitimus, mais le bruit court qu'il a réussi à s'échapper dans les bois.

Un de nos confrères parisiens donne les détails suivants sur les faits qui auraient déterminé le parquet à exercer des poursuites contre le député socialiste nègre :

« Lorsque M. Ballot fut nommé gouverneur de la Guadeloupe, il fut saisi de plusieurs plaintes contre M. Légitimus compromis, affirmaient les plaignants, dans des actes de malversation commis alors qu'il administrait la ville de Pointe-à-Pitre.

» M. Légitimus fut invité à fournir des explications, mais il jugea préférable de prendre le lendemain même le paquebot pour la France, déclarant que ses devoirs de député l'appelaient au Palais-Bourbon.

» Entre temps, un inspecteur des finances, chargé des vérifications de la comptabilité de la mairie, constatait les mêmes irrégularités et confirmait à son tour les plaintes déjà déposées.

» Par cablogramme, le gouverneur, M. Ballot, avisa de ces faits le ministre des colonies en même temps qu'il nommait une Commission chargée de faire la lumière sur les accusations dont M. Légitimus était l'objet.

» A l'unanimité, cette Commission conclut contre le député de la Guadeloupe et c'est alors que le parquet général décida que des poursuites seraient exercées contre le député noir, et le 15 juillet on décernait un mandat d'amener contre lui. »

M. Légitimus s'est réfugié, paraît-il, sur le territoire de Gourbeyre, à une soixantaine de kilomètres de Pointe-à-Pitre.

Ajoutons que la session parlementaire ayant été close par décret, les poursuites ont pu être valablement engagées sans autorisation préalable de la Chambre.

Petites Nouvelles

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a présidé dimanche les fêtes organisées par la ville de Chaumont-en-Vexin, à l'occasion du Comice agricole.

— M. Ruau, ministre de l'agriculture, a présidé dimanche la distribution des récompenses du Concours agricole de Luzignan : il a présidé également un banquet démocratique.

— Dimanche a été promulguée la déclaration signée à Berlin entre la France, l'Allemagne, le Danemark, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Suède pour le maintien du *statu quo* territorial actuel dans les régions limitrophes de la mer du Nord.

— M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, a présidé dimanche l'inauguration du monument élevé à la mémoire des combattants d'Epinay, morts pour la patrie.

— A la suite d'une enquête, on vient de découvrir à Gérace (Italie) qu'en 1907 sur 144 enfants confiés à l'hospice, 143 sont morts par suite de manque de nourriture. Les sœurs de St-Anne dirigeant l'hospice ont été chassées.

— C'est le 10 août qu'aura lieu le mariage de M. Jean Lanes, secrétaire général de la présidence de la République avec Mlle Fallières.

CHRONIQUE LOCALE

LA FIN D'UN PROCÈS

Le sire de Salvezou, traité de menteur par le *Journal du Lot* annonça qu'il nous poursuivrait en correctionnelle.

Huit grands jours il hésita.

Puis, sentant le ridicule de sa situation, il nous envoya du papier timbré.

Après réflexions, il se vit dans un mauvais cas et redoutant un déballage... pénible, il nous fit proposer son désistement.

Nous acceptâmes sous certaines conditions.

Après une nuit agitée, le loyal maître voulut modifier les conditions imposées.

Dégagé de notre parole, nous repoussâmes le désistement.

Contraint de s'exécuter, Me De Valon alla consulter à Toulouse, Me Désarnauts.

Angoisses ! hésitations ! dépression !... et hier matin le sire de Salvezou nous signifia, par huissier, son désistement.

Si nous n'eussions connu la belle âme du loyal maître, nous eussions pu, devant cette lamentable fuite, devant cette attitude de chien éploré qui redoute le fouet, être pris d'une indicible pitié ; mais le dégoût surpassa la pitié et nous n'eûmes plus qu'un but, celui de faire plaider *quand même* le procès, pour mettre à jour cette belle âme du neveu de Béral-le-Panamitard.

Le spectacle fut unique pour les gens de robe : Un inculpé traînant le plaignant devant les juges ; un inculpé disant : je veux être jugé ; le plaignant, affolé, se dérobant, fuyant, suppliant !...

Nous n'avions pas de pitié à avoir pour un tel adversaire.

Le Tribunal en eut. Il accepta le désistement de Me de Valon et le condamna à payer tous les frais.

Si nous ne donnons pas à l'affaire d'autre suite, c'est par un sentiment profond de déférence envers les juges qui ont semblé nous dire : Il est à votre merci, ne l'achevez pas.

Mais que le serpent ne redresse pas la tête.

Notre dossier est constitué et, la prochaine fois, nous l'étalerons au grand jour.

***

— Que Me Eydoux, le brillant avocat de la Cour d'Appel de Toulouse, veuille bien nous permettre de le remercier chaleureusement du précieux concours qu'il a bien voulu nous prêter.

Nous regrettons très vivement que les circonstances ne lui aient pas permis de donner, ici, la mesure de son beau talent .. Ce n'est, certainement, que partie remise. — A. C.

Tribunal correctionnel

Audience du 20 Juillet 1908

LE « JOURNAL DU LOT »

EN CORRECTIONNELLE

La salle d'audience était trop petite pour contenir le nombreux public qui tenait à assister aux débats du procès que M. de Valon avait intenté à M. Coueslant, directeur du *Journal du Lot*.

Mais, comme l'on dit, le public a été volé. Il n'en a pas eu pour sa curiosité et pour sa satisfaction car M. de Valon, le matin même, avait adressé à notre directeur par ministère d'huissier, son désistement.

Le procès ne pouvait donc avoir lieu. Néanmoins, une sanction s'imposait. Puisque Me de Valon ne se souciait pas de laisser poursuivre un débat qu'il avait soulevé, il appartenait au prévenu, au *Journal du Lot* de se mettre aux lieu et place de l'ex-avocat de la ville.

D'autre part, les lecteurs du *Journal du Lot* peuvent lire les commentaires que nécessite l'attitude de l'ex-avocat ; nous nous contenterons donc de publier quelques notes — la loi nous faisant défense de publier un compte rendu — sur cette audience de lundi d'où l'ex-avocat n'est pas sorti très reluisant.

***

Dès que l'audience est ouverte à 1 heures 3/4, l'affaire de Valon-Coueslant est appelée.

Me Tassart, avoué de Me de Valon, se lève aussitôt et déclare au tribunal que son client a retiré son assignation et qu'il a signifié son désistement dans la matinée, par ministère de Me Giustiniani, huissier.

M. Vilotte, procureur de la République, fait également connaître qu'il a reçu par lettre de Me de Valon, notification du désistement ; il fait immédiatement dépôt de cette lettre au tribunal.

Me Eydoux, — qui est docteur en droit, lui ! — de la Cour d'appel de Toulouse, défenseur de M. Coueslant accepte le désistement de Me de Valon, mais, au nom de son client, il dépose une demande reconventionnelle réclamant 1 franc de dommages intérêts pour abus de citation.

Me Eydoux démontre combien est fondée la demande reconventionnelle de notre directeur.

Me Tassart expose alors que Me Desarnauts défenseur de l'ex-avocat de la Ville, n'a pu se rendre à Cahors, et il demande le renvoi de tout débat à une audience ultérieure.

Me Eydoux réplique : il n'accepte pas le renvoi. Des frais ont été engagés pour cette audience, des témoins ont été cités. Il prie le tribunal de repousser les conclusions de Me de Valon.

Le tribunal se retire pour délibérer sur la demande de Me Eydoux. L'audience est suspendue à 2 heures 10.

***

A la reprise de l'audience, à 2 heures 40, le Président du tribunal rend le jugement suivant :

Attendu que antérieurement à la présente audience, la partie civile, par l'intermédiaire de son avoué, a avisé M. le Procureur de la République, de ce qu'elle entendait se désister de l'action formulée par elle à l'encontre du prévenu ;

Que ce même désistement a été signifié au dit prévenu toujours antérieurement à la présente audience suivant exploit d'huissier en date de ce jour ;

Attendu qu'aux termes de l'article 60 *in fine* de la loi du 29 Juillet 1881, le désistement du plaignant arrête la poursuite commencée ;

Attendu que le tribunal se trouve donc dessaisi de l'action formulée par M. de Valon contre M. Coueslant, qu'il ne peut donc connaître de la demande reconventionnelle du prévenu ;

Par ces motifs donne acte à toutes parties du désistement de M. de Valon de l'action en diffamation et injures qu'il avait formulée contre M. Coueslant ;

Dit que tous les frais exposés jusqu'au désistement par M. Coueslant y compris les taxes de témoins, demeureront à la charge de la partie civile qui de plus se trouve condamnée aux frais du présent jugement ;

Renvoie M. Coueslant à se pourvoir à ce qu'il avisera à effet de demander à la partie civile tels dommages intérêts qu'il jugera utiles devant telle juridiction qu'il croira devoir saisir.

***

Et ainsi s'est terminée cette première partie de la comédie jouée avec tant de brio par l'ex-avocat de la ville.

Evidemment, le *Journal du Lot* n'a pas à récriminer contre la façon dont se termine le procès.

L'ex-avocat se drapant un jour dans ce qu'il a de dignité, et voulant frapper dur sur un adversaire qui ne le ménagera jamais, adressa du papier timbré à notre directeur, auquel il réclamait 3.000 francs de dommages intérêts, sans préjudice de la peine correctionnelle qui pouvait être appliquée.

Par un juste retour des choses, il se trouve que c'est le plaignant qui est condamné. Me de Valon exigeait une liasse de billets bleus du directeur du *Journal du Lot*, or c'est le portefeuille de Me de Valon qui est allégé !.....

Ainsi se règlent les affaires lorsque celui qui les engage a perdu toute mesure et se laisse dominer par des sentiments mesquins, ridicules.

L'ex-avocat de la ville en fait la bonne expérience, puisqu'au surplus tous les comptes ne seront pas de sitôt réglés entre le *Journal du Lot*... et lui.

L'ex-avocat n'a que ce qu'il mérite ! Paouromit !

LOUIS BONNET.

Récompenses honorifiques

Sur la proposition du ministre du travail, des recompenses honorifiques sont accordées pour services rendus à la Mutualité aux personnes du Lot dont les noms suivent :

Médailles de bronze

M. Coueslant (Auguste), président d'honneur et fondateur de la société de secours mutuels dite la Solidarité à Cahors.

M. Nayrac (Pierre), membre actif de la société de secours mutuels dite les anciens militaires à Souillac.

Mentions honorables

M. Bley (Gabriel), secrétaire de la société de secours mutuels de Puy-l'Evêque.

M. Bousquet (Firmin), membre participant de la société de secours mutuels dite l'Amicale des cantonniers à Cahors.

M. Clergue (Jean-Baptiste), membre participant de la société de secours mutuels dite l'Amicale des cantonniers à Cahors.

M. Froment (Pierre), membre participant de la société de secours mutuels dite Amicale des cantonniers à Cahors.

M. Gibert (Etienne), secrétaire de la société de secours mutuels dite les Sauveteurs du Lot à Cahors.

M. Greil (Calixte Jean), secrétaire de la société scolaire de secours mutuels de l'arrondissement de Figeac.

Mme Laborde (Marie), membre du conseil d'administration de la société scolaire de secours mutuels de l'arrondissement de Figeac.

M. Lacam (Marcellin), membre honoraire de la société scolaire de secours mutuels de l'arrondissement de Figeac.

M. Lacombe (Paul-Antoine), medecin de la société de secours mutuels dite l'Union fraternelle à Catus.

M. Moulène (Marcelin), membre du conseil d'administration de la société scolaire de secours mutuels de l'arrondissement de Figeac.

M Montagné (Jean), membre participant de la société de secours mutuels dite l'Amicale des cantonniers à Cahors.

M. Vidal (Barthélémy-Pierre), délégué cantonal de la société de secours mutuels dite l'Amicale des cantonniers à Cahors.

Nos félicitations.

Médaille d'honneur

Samedi, dans la cour de la caserne, et en présence du régiment, le colonel Roca a remis à l'infirmier Fourcaud une médaille d'honneur pour le zèle et le dévouement qu'il montra cet hiver au cours de l'épidémie qui sévit au 7e de ligne.

Perception

M. Darsonville, percepteur à Castelnau-Montratier, 3e classe est nommé à la perception de Pauplingues (Pas-de-Calais, 2e classe).

Postes et télégraphes

Sont transformées en medailles d'argent des postes et des télégraphes les médailles de bronze antérieurement décernées aux sous-agents dont les noms suivent :

MM. Cassaing (Martial), surveillant chef d'équipe à Cahors ; Goudounèche (Jean), chef surveillant à Cahors ; Guitard (François), facteur suburbain à Figeac.

La médaille de bronze est décernée à M. Sautou (Jean), facteur rural à Labastide-Murat.

Nos félicitations.

Contributions indirectes

Par décision du directeur des contributions indirectes du Lot, M. Lacombe (Jean-Baptiste), est nommé receveur buraliste à Lavercantière.

Subvention

Dans la répartition du fonds de subvention, affecté par l'article 58 paragraphe 9, de la loi du 10 août 1871, modifiée par la loi du 30 juin 1907, aux dépenses des départements qui, à raison de leur situation financière, doivent recevoir une allocation sur les fonds généraux du budget, le département du Lot est compris pour une subvention de 53.700 francs.

Association générale des Sous-Agents des Postes et Télégraphes

Groupe de Cahors

Mardi 14 Juillet, une réunion des Sous-Agents des Postes et Télégraphes a eu lieu cette année à Gourdon, dans une des salles de l'Ecole communale des garçons ; un grand nombre de Sous-Agents, venus de tous les points du département y assistaient. Avant l'ouverture de la séance, le camarade Réal, secrétaire du groupe, prend la parole et remercie les camarades d'être venus à cette réunion, prouvant ainsi la solidarité qui existe entre les sous-agents.

Ensuite le secrétaire ouvre la séance et constitue le bureau.

Président de séance : Gary facteur-receveur à Gignac.

Assesseurs : Aussel, facteur-receveur à Nozac, et Calassou, facteur-rural à Soturac.

Le procès-verbal a été voté à l'unanimité.

On procède ensuite à l'élection pour le renouvellement du Secrétaire-Président et du Trésorier Receveur : ont été réélus à l'unanimité : Réal Gardien de bureau à Cahors, et Castagné facteur-receveur à Arcambal. On procède à l'élection de deux candidats pour le congrès de 1908 ; après une discussion assez vive, on passe au vote secret. Ont été élus ; Talayssac facteur rural à Catus, 110 voix et Castagné facteur-receveur à Arcambal 95 voix.

Suppléants : Soustres, facteur des Télégraphes à Cahors, 19 voix ; Jaubert facteur rural à Gourdon, 8 voix.

Le Banquet

A l'issue de la réunion, les Sous-Agents se sont rendus sous le préau de l'école où a eu lieu le banquet, sous la présidence de M. Cocula, sénateur du Lot. A la table d'honneur avaient pris place M. Chabbert sous-préfet de Gourdon, M. le receveur de Gourdon délégué de M. le Directeur des Postes du Lot, M. Linol maire de Gourdon, M. Fontanilles, Conseiller Général de Gourdon, Réal, Secretaire du groupe, Castagné Trésorier, Gary facteur-receveur, Vidieu, Jaubert, Massias, facteurs des Postes à Gourdon, organisateurs du banquet

Le menu fut excellent et fort goûté de tous les convives. La plus grande gaîté ne cessa de régner durant tout le repas.

Au dessert, M. le Receveur de Gourdon, au nom de M. le Directeur des Postes, prononce le discours suivant.

Messieurs,

Appelé au grand honneur d'être délégué auprès de vous par monsieur le Directeur je m'acquitte avec plaisir de cette agreable mission.

Je remercie tout d'abord notre dévoué et infatigable Senateur, Monsieur Cocula, d'avoir bien voulu accepter la présidence de ce banquet.

Ce témoignage de bienveillance de sa part sera apprécié comme il le mérite par tout le personnel des Postes et des Télégraphes. Merci aussi au représentant du gouvernement de la République, notre sympathique Sous-Préfet M. Chabbert, d'avoir par sa présence rehaussé l'éclat de notre Fête.

Mes remerciements s'adressent encore au premier magistrat de la ville de Gourdon M. Linol Maire, et enfin, à notre digne représentant au Conseil Général M. Fontanilles, toujours sur la brèche pour défendre la cause des petits et des humbles.

Permettez-moi de ne pas oublier de féliciter les organisateurs de ce banquet, MM. Vidieu, Jaubert et Massias, facteurs à Gourdon et M. Réal le dévoué secrétaire du groupe quercynois qui, par leur tact et leur intelligence en ont assuré le succès.

Et maintenant, Messieurs, que vous dirais-je que vous n'ayez déjà entendu par des voix plus compétentes que la mienne ?.

Le gouvernement de la République, gouvernement de liberté par excellence, est le seul qui n'ait pas craint d'autoriser vos groupements. Il a même favorisé leur développement s'efforçant ainsi de vous réunir tous sous la même bannière, une et indivisible de votre association.

En agissant de la sorte, le gouvernement était désireux de connaître vos besoins et avait la ferme volonté de faire aboutir les revendications légitimes que vous lui présenteriez.

Vous savez tous qu'il n'a pas failli à son devoir, tous les ans, malgré les charges énormes qui pèsent sur le budget, de notables améliorations sont votées en faveur de toutes les catégories du personnel des postes et des télégraphes et en particulier au profit des plus déshérités.

Le gouvernement de la République ne se contente pas d'améliorer votre situation matérielle et morale, sa sollicitude s'étend encore à vos familles, dans le cas où la mort viendrait à vous faucher avant l'heure de la retraite. Dans ce but n'a-t-il pas autorisé tout récemment une loterie de plusieurs millions, dont le produit était destiné à l'Orphelinat des sous-agents des postes et télégraphes.

En présence de tant de témoignages d'intérêt et de bienveillance de la part du gouvernement, je vous demande de lui prouver votre gratitude par le dévouement absolu à vos devoirs professionnels, le respect de la discipline et l'amour de la République ; je suis certain que pas un seul d'entre vous n'y faillira.

Permettez-moi de porter un toast à notre éminent sous-Secrétaire d'Etat M. Symian, à M. Cocula sénateur, à notre jeune et vaillant député M. Malvy dont nous regrettons vivement l'absence, à M. Chabbert, sous-préfet, à M. Linol, maire, à M. Fontanilles, conseiller général et à M. Morel, directeur des postes.

Jé bois enfin à la santé de vous tous et à celle de vos familles.

Ces dernières paroles ont été couvertes par des applaudissements.

Ensuite M. Réal, secrétaire du groupe, prend la parole, il remercie M. Cocula sénateur, M. le sous-préfet, M. le maire, M. le receveur des postes, M. le conseiller général d'avoir rehaussé par leur présence ce modeste banquet des sous-agents des postes et les assure au nom du groupe que tous sont toujours dévoués à leurs devoirs professionnels, respectueux envers les chefs et d'un attachement inébranlable au gouvernement républicain. (*Applaudissements*).

Dans une superbe allocution et avec l'élégance de langage qui lui est familière, M. Chabbert, sous-préfet de Gourdon, se montre tout heureux d'avoir été associé à cette fête et de se trouver surtout aux côtés du vaillant lutteur Cocula, notre sympathique sénateur.

M. Chabbert dit les bienfaits que ne cesse de prodiguer le gouvernement de la République envers les agents de l'administration postale, et en retour il leur demande de bien servir et faire aimer la République, au cours de leur service journalier. M. le sous-préfet termine en portant la santé de M. Armand Fallières, le vénéré président de la République. M. Chabbert fut très vivement applaudi.

M. Fontanilles, conseiller général, prend la parole.

« Il dit qu'il est heureux et bien flatté de se trouver au milieu de cette corporation d'humbles et dévoués serviteurs de l'Etat. Ne faites-vous pas en effet partie intégrante de notre existence. N'êtes-vous pas les messagers de nos joies et de nos douleurs. Toutes nos étapes dans ce trop court chemin de la vie ne sont-elles pas marquées par votre présence, peut-il y avoir par conséquent une corporation qui mérite à un plus haut titre, non seulement la sollicitude des pouvoirs publics, mais encore notre attachement et notre estime : et il termine : Ah ! Messieurs, si je ne craignais d'abuser de vos instants et de mettre votre patience à l'épreuve, il me serait facile en établissant un parallèle entre les différentes corporations, de montrer dans quelle infériorité on a laissé la vôtre, malgré les quelques avantages qu'on vous a donnés dans ces dernières années. Eh bien, cette infériorité doit cesser, et c'est à la faire cesser que tous vos efforts doivent tendre. Nous tous dans la mesure de nos forces, nous vous y aiderons. Je bois à la réalisation de ces désirs »

De chaleureux applaudissements saluent les dernières paroles de M. le docteur Fontanilles.

C'est enfin le tour de M. Cocula. Notre dévoué sénateur paraît rajeuni. Avec sa verve familière, le vieux lutteur dit combien il était heureux de se trouver à Gourdon, qui fut son berceau politique, au milieu de cette population républicaine qui lui témoigna toujours sa confiance et son profond attachement. Il se félicite d'être en ce jour mémorable, au milieu de ces modestes employés des Postes, qui rendent journellement des services, mais aussi en faveur desquels la République fait de constants sacrifices.

En terminant, M. Cocula donne aux facteurs de très sages conseils sur les devoirs qui leur incombent et les assure à nouveau de tout son dévouement à leur cause et à leurs intérêts.

Un triple ban d'applaudissements est battu en l'honneur du vaillant sénateur.

Le banquet prit fin au milieu de joyeuses chansons et des cris de vive la République démocratique et sociale !

Au cours de la fête, les sous-agents adressèrent à MM. les Ministre et sous-secrétaire d'Etat le télégramme suivant :

« Les membres du groupe quercynois des sous-agents des postes et télégraphes, réunis en assemblée générale le 14 juillet à Gourdon, adressent à M. Barthou, ministre et à M. Symian, sous-secrétaire d'Etat, l'assurance de leur entier dévouement à leur devoir professionnel et de leur attachement à la République démocratique et sociale. ».

Le secrétaire, RÉAL.

Réponse de M. le Ministre

« Le Ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes remercie vivement M. Réal et les membres de l'association des sous-agents des postes et des télégraphes, de l'adresse qu'ils ont bien voulu lui faire parvenir et est heureux de les féliciter des sentiments républicains qu'ils ont manifestés. »

A l'occasion du 14 juillet, la médaille d'honneur d'argent des postes à été décernée à M. Guitard, facteur des postes à Figeac et la médaille de bronze à M. Santou, facteur des postes à Labastide-Murat.

EXPOSITION-DÉGUSTATION des vins Français à Bruxelles

(Salon des arts-et-métiers)

Pour répondre aux demandes de renseignements faites à ce sujet, M. Tuzet, inspecteur commercial de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, a l'honneur de faire connaître aux Associations agricoles et commerciales pour la vente des vins, que toutes les personnes intéressées à cette démonstration doivent s'adresser aux Associations départementales ou régionales en vue de constituer un type de « Vin de Région » le but poursuivi étant de faire connaître les différents types de vins de nos régions et non d'exposer des échantillons de chaque producteur.

Les frais de cette exposition peu élevés sont les suivants :

Subvention par département pour couvrir la part des frais généraux et de dégustation payante de 75 à 100 fr. suivant importance de toutes les adhésions du département. Transport des vins à Bruxelles, environ 50 francs par tonne. Douane, 20 francs par hecto, vins en cercles ; 60 francs par hecto, vins en bouteilles.

La dégustation étant payante, le produit et celui de la vente du reliquat en fin d'exposition, seront acquis aux exposants intéressés.

Les adhésions *devront être réunies* par groupement : Associations, Syndicats, etc. et envoyés à M. Tuzet, inspecteur commercial de la Compagnie d'Orléans à Paris, place Walhubert, avant le 15 août prochain.

Pour faciliter l'étude et se rendre compte des résultats obtenus, des facilités de circulation aller et retour seront accordées à quelques délégués.

Les personnes intéressées à la vente des vins reconnaîtront combien est pratique et économique le moyen que fournit la Compagnie du chemin de fer d'Orléans de faire connaître dans d'excellentes conditions les bons crus de nos régions si favorisées à ce point de vue.

La dégustation des vins de la région de la Garonne se fera du 1er au 31 octobre prochain.

Le 5e salon des Arts et Métiers où sera faite l'exposition, est très fréquenté du grand public Belge, c'est donc un succès assuré à nos excellents vins Français.

Situation agricole

L'*Officiel* publie les renseignements suivants sur la situation agricole dans le département du Lot :

Une sécheresse excessive a compromis les céréales dans quelques régions. Fort heureusement des pluies assez abondantes, survenues dans la dernière quinzaine, ont amélioré sensiblement la situation de toutes les cultures.

Les blés donneront peu de paille, mais la récolte en grains sera moyenne.

Les plantes sarclées font espérer maintenant une bonne récolte. Le tabac se développe rapidement.

Les prairies naturelles ont donné une récolte moyenne. Les pâturages, fortement desséchés, ont reverdi à la suite des dernières pluies et fournissent actuellement une ressource alimentaire appréciable.

La vigne présente une belle apparence et la récolte s'annonce comme devant être très satisfaisante. Enfin, les noyers et les châtaigniers portent de nombreux fruits.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DU 23 JUILLET

La Bannière de la Victoire (Allegro),	Von Blon.
L'Ambassadrice (Ouverture),	Auber.
Le Déluge (Prélude),	St-Saens.
Mireille (Fantaisie),	Gounod.
Marche Turque,	Mozart.

Allées Fénelon de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

NOS DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 20 Juillet, 1 h. 25 s.

M. Chéron à Cherbourg

M. Chéron a visité dans la matinée à l'hôpital de Cherbourg les artilleurs malades. Il a constaté que leur état était satisfaisant. Il a ensuite visité la caserne d'artillerie.

Tirage d'obligations

Au tirage l'emprunt municipal 1871, le numéro 924.022 gagne 100.000 francs.

Retour du Maroc

Le croiseur « Gallilée » a quitté Mazagan pour se rendre à Toulon.

***

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 21 juillet, 1 h. 30 s.

Au Maroc

Les principaux notables de la tribu des Mdakras ont quitté Fez allant faire leur soumission à Abdel-Aziz.

M. Fallières à Copenhague

Dans la matinée, à Copenhague, le Président de la République a visité la ville. Il a été l'objet d'une longue ovation. Après l'excursion à Roskild, il a offert un déjeuner à la légation de France aux souverains danois.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Pradines

Arrestation d'un incendiaire. — La gendarmerie de Cahors s'est rendue samedi, dans l'après-midi, à Pradines, pour procéder à l'arrestation du nommé Elie Théron, originaire de cette commune.

Théron, qui ne jouit pas de toutes ses facultés, a mis volontairement le feu à un immeuble lui appartenant. L'incendie s'est communiqué à la maison de M. Jules Verdier, coiffeur.

Continuant son triste exploit, Théron mit le feu à des gerbes de blé appartenant à M. Chanut. Il a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Cahors.

Puy-l'Evêque

Règlement de police relatif au balayage. — Dans l'intérêt de l'hygiène et de la salubrité publique, et après avis du Conseil municipal, le Maire, rappelle aux habitants de la ville les dispositions d'un arrêté municipal en date du 15 mai 1882, dont la teneur suit :

Article 1er. — Tous les propriétaires ou locataires sont tenus de faire balayer régulièrement tous les jours devant et à la distance d'un mètre de leurs maisons, boutiques, cours, jardins, et emplacements situés en bordure des voies publiques ;

Art. 2. — Les boues, immondices et balayures des maisons seront mises en tas devant les maisons, mais toujours en dehors des caniveaux qui doivent rester toujours propres à l'écoulement des eaux ;

Art. 3. — Nul ne pourra pousser les boues ou immondices devant la propriété de ses voisins ;

Art. 4. — Le balayage devra être terminé avant dix heures du matin du 1er novembre au 1er mai, et avant neuf heures du matin du 1er mai au 1er novembre ;

Art. 5. — Une voiture de nettoiement

pourvue d'une sonnette, passera tous les matins dans la grande rue de la ville, et tous les deux jours dans les autres et à l'heure indiquée ci-dessus pour recueillir et emporter les balayures mises en tas, comme il est dit à l'article 2 ci-dessus ;

Art. 6. — Nul ne pourra déposer aucune ordure ou immondice provenant de l'intérieur des maisons après le passage de la voiture de nettoiement ;

Art. 7. — Les débris de verre, de porcelaine, de poterie et de faïence seront déposés le long des maisons, séparément des boues et immondices ;

Art. 8. — Il est défendu de brûler de la paille sur aucun point de la voie publique ;

Art. 9. — Il est expressément défendu de rien jeter par les fenêtres ou croisées ;

Art. 10. — Il est expressément défendu de conserver ou d'établir des trous à fumier ou des voies d'écoulement des étables sur aucun point de la voie publique ;

Art. 11. — Il est défendu de déposer sur aucun point de la voie publique des matériaux de construction ou de démolition sans une autorisation préalable de l'autorité municipale ;

Art. 12. — Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux, et leurs auteurs passibles des peines édictées par la loi.

Duravel

Le 14 juillet. — Les illuminations du 14 juillet ont été cette année particulièrement brillantes. Notons surtout parmi les édifices publics la nouvelle école des filles dont les nombreuses fenêtres de la façade resplendissaient d'éclat et la tour du clocher qui pour la première fois en temps de République a vu ses froides fenêtres illuminées, ce qui du reste faisait un très bel effet. Le nouveau maire de Duravel, M. Calassou, qui a eu cette heureuse initiative mérite toutes les félicitations, non seulement pour avoir osé rompre les coutumes d'antan et la tradition démodée mais encore pour avoir innovée une pratique suivie dans toutes les communes républicaines et qui *répugnait terriblement à ses prédécesseurs.*

Concours agricole. — Les préparatifs pour le concours annuel organisé par le comice agricole du canton de Puy-l'Evêque et qui aura lieu cette année à Duravel se poursuivent activement.

Grâce au dévouement des organisateurs et à la bienveillance de tous les habitants, nous pouvons assurer déjà que ces fêtes seront des mieux réussies et ne manqueront pas d'attirer chez nous une affluence énorme de visiteurs.

***

Le fauteuil de M. le maire. — Lors de sa dernière séance le conseil municipal de notre commune, a voté l'achat d'un fauteuil pour M. le maire ; cela nous paraît très logique. Sous peu il en sera commandé d'autres sans doute, notre municipalité étant de celles que pourraient nous envier la majorité des communes de France. Nos édiles sont en effet pour la plupart des maires, des adjoints, des conseillers généraux, des presque-maire, anciens maires ou maires futurs sans doute.

Le public de Duravel ne peut manquer de voir avec plaisir trôner notre premier magistrat municipal effaçant de beaucoup le prestance de ses médiocres devanciers.

Nous attendons impatiemment que ce plaisir nous soit donné.

Un groupe d'habitants de Duravel

Saint-Géry

Conseil municipal. — Nos édiles ont définitivement adopté le budget après une préparation laborieuse qui avait nécessité deux autres séances. La Commission des finances, malgré son désir de bien faire, n'a pas vu ses conclusions adoptées en bloc et disons-le en passant elle ne fonctionne pas à la satisfaction générale Ses membres choisis comme les plus aptes à cette mission ne s'immiscent pas suffisamment dans la comptabilité communale et la commission couvre néanmoins de son titre ce qu'elle n'a pas contrôlé de visu.

Et certains conseillers voudraient une commission réelle et non fictive.

Les Masséries

Incendie. — Samedi vers les 6 heures du soir, un incendie se déclarait dans le fournil de la veuve Foujac. Personne n'était à l'habitation et ce n'est qu'à l'épaisseur intense de la fumée qui commençait à se dégager que des voisins accoururent et donnèrent l'alerte. La proximité de l'eau et la promptitude des secours permirent d'éteindre le feu avant qu'il put se communiquer aux deux maisons attenantes.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Distribution de prix. — La distribution des prix aux élèves du collège Champollion aura lieu le jeudi 30 juillet, à 2 heures 1/2 du soir, dans la cour de l'établissement, sous la présidence de M. le docteur Pezet, maire de Figeac.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Daynac, professeur de seconde.

Arrestation. — La gendarmerie a mis, samedi, en état d'arrestation pour vagabondage le nommé Hippolyte Harman, âgé de 54 ans, dont le casier judiciaire accuse un grand nombre de condamnations. Il a été mis à la disposition du parquet.

Violent incendie. — Dimanche, vers cinq heures du matin, le tocsin réveillait en sursaut la paisible population figeacoise. Un violent incendie, dont les causes paraissent encore inconnues, se déclarait dans un immeuble ayant façade sur les rues Baduel et Clermont, appartenant à M. Fricou, négociant.

Grâce aux prompts secours de la compagnie des pompiers et du public, le feu a pu être circonscrit et les maisons contiguës préservées.

L'immeuble tout entier et son contenu ont été la proie des flammes.

Remarqué sur les lieux, dès le premier moment du sinistre : MM. le sous-préfet, le procureur de la République, le Maire de Figeac, le capitaine de gendarmerie avec ses deux brigades, le commissaire de police et ses agents, etc.

Une mention spéciale à nos braves sapeurs, qui ont attaqué le feu avec tact et énergie et qui ont certainement évité un désastre.

Bio

Banquet. — Dimanche, 19 juillet, un banquet organisé par les soins de la municipalité a eu lieu à la mairie, sous la présidence de M. Murat, conseiller général et de M. Doucet, conseiller d'arrondissement.

Soixante-quatorze adhérents avaient répondu à l'appel des organisateurs.

La salle était brillamment décorée, et la plus franche gaîté n'a cessé de régner pendant la durée du repas, préparé et servi par des dames de bonne volonté qui s'étaient spontanément offertes pour les besoins du service.

Quatre discours ont été prononcés.

M. le Maire a d'abord remercié les présidents, les organisateurs et les dames.

Il a ensuite félicité les électeurs républicains et les a assurés qu'à l'avenir il serait pris des mesures pour que la fête fut encore plus brillante.

M. Bécays, retenu à Paris, s'est fait excuser ; mais il a donné à entendre qu'il espérait bien une autre fois, répondre aux désirs de la municipalité.

Le secrétaire de la mairie, invité à prendre la parole a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Au nom de la municipalité républicaine de Bio, au nom de tous les amis du progrès et de la liberté, au nom de tous les démocrates réunis ici, je remercie M. Murat, conseiller général et M. Doucet, conseiller d'arrondissement d'avoir bien voulu accepter la présidence de notre banquet.

Nous avons tous bonne mémoire. Ils peuvent être assurés qu'au jour de la bataille électorale nous nous rappellerons l'honneur qu'ils nous font. Nous n'oublierons pas qu'ils sont de bons et de loyaux serviteurs de la République. Ils nous trouveront groupés autour de leur drapeau pour les servir et pour les défendre contre la réaction.

Je remercie les membres du conseil municipal, d'avoir, presque à l'unanimité, sans hésitation et sans faiblesse, pris l'initiative de l'organisation de ce banquet.

Ils ont été élus avec un programme républicain, et, fidèles à leurs promesses, ils ont voulu montrer qu'ils étaient les serviteurs dévoués de ceux qui leur ont confié un mandat.

Le mot de République ne doit effrayer personne. Au contraire, il ne faut pas cesser de prouver que l'épithète de républicain est un synonyme de honnêteté et de franchise.

Qu'il me soit permis, à ce sujet, de rappeler les paroles de M. Thiers quand il disait : « Le pouvoir appartiendra toujours aux plus sages. »

Il faut alors en conclure que les républicains ont été, ici, les plus sages et les plus méritants.

A quoi doivent-ils leur succès encore ? Certainement, c'est à leur calme, à leur modération, à leur esprit de justice ; mais ils le doivent aussi à leur union, à leur entente, à leur discipline.

Tant que ce bloc restera soudé, la réaction sera impuissante.

Qu'ils demeurent donc toujours associés pour le bien commun, solidaires pour la bonne gestion des deniers communaux, et le nombre de leurs suffrages augmentera d'année en année.

Je remercie enfin les démocrates qui, sans peur de la critique, sont venus fêter le souvenir du 14 Juillet. Ils ne doivent pas oublier que cette date est l'ère nouvelle des paysans, des fils du peuple. Avant 1789 les pauvres vilains n'avaient aucun droit de justice. Leurs doléances les conduisaient à la prison, à la torture.

Les nobles et le clergé, maîtres absolus, disaient : « Jacques Bonhomme se plaint, mais Jacques Bonhomme payera »

La république de 1848 a complété l'œuvre interrompue sous l'empire et sous la restauration. Les paysans ont une arme terrible entre leurs mains : c'est le bulletin de vote.

Puisqu'ils sont libres d'établir un gouvernement de leur choix, on ne comprend pas qu'il y ait encore des gens assez simples, assez naïfs, pour écouter, au moment de la bataille, ceux qui vont les inviter à voter pour un ennemi des travailleurs.

A toutes les élections on voit surgir ainsi des seigneurs qui veulent en imposer au peuple et le tromper pour l'asservir.

Qui n'a encore présents à l'esprit les efforts désespérés des riches et des curés pour tomber la République en 1906.

Les *Croix* pleuvaient dans toutes les maisons : mensonges, calomnies, étaient déversés à foison dans les colonnes des journaux pieux contre les républicains.

Les grands de la terre peuvent justifier leurs actes : ils voudraient reconquérir le pouvoir ; mais les curés, quelles raisons peuvent-ils invoquer ?

Sont-ils nobles ? Ont ils le droit de Cité dans l'armorial des provinces ?

Jadis, peut-être ; mais aujourd'hui ce sont des fils de paysans comme nous. Leurs familles sont des familles d'artisans, et, parce que, comme disait M. Duruy, ils ont mis sur leurs épaules quelques aunes de drap noir, ils s'imaginent avoir droit à tous les privilèges ? Ils disent que leur royaume n'est pas de ce monde, que les pauvres seront heureux dans l'éternité. Alors pourquoi excommunier les républicains qui leur ont rogné quelques sous ?

Plus ils seront pauvres, plus ils seront sûrs, d'après leur maxime, d'aller en paradis ! Mais s'ils tiennent au paradis, ils paraissent ne pas dédaigner..... les honoraires !

Alors, s'il faut aujourd'hui payer pour être sauvé, s'il faut acheter un fauteuil en paradis comme l'on se procure une place au théâtre, les paysans qui réfléchissent peuvent bien se dire : Prêtres, vous nous trompez, si la foi s'éteint, si la religion tombe en décadence, c'est à vous qu'on le doit. Votre cœur ne bat plus à l'unisson de celui du peuple, et vous êtes dans l'erreur lorsque vous vous supposez encore au temps ou vos devanciers prêchaient à des esclaves ignorants dans les catacombes de Rome.

Nous pouvons d'ailleurs, sans acrimonie, rappeler à ceux qui n'ont que des paroles amères à l'adresse des fidèles insoumis, cette maxime de Socrate : « Connais-toi toi-même avant de critiquer les autres. »

Qu'ils n'oublient pas surtout que leur maître était venu sur la terre apporter l'espérance, la paix, l'amour de l'humanité et non le souffle de la révolte.

Qu'en terminant il me soit permis d'exprimer un vœu :

Pères de famille, faites instruire vos enfants. L'instruction est un instrument d'émancipation. Celui qui est instruit n'est pas facile à duper. Si vos enfants sont instruits, ils seront sûrement républicains. La République est la chose de tout le monde : c'est le gouvernement du peuple.

Comme les paysans sont aujourd'hui la majorité, ils seraient coupables s'ils ne maintenaient pas la République qui assure à tous la justice et la liberté.

Vive la République des paysans !

(Nous donnerons prochainement le discours de M. Murat et l'allocution de M. Doucet.)

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Le drame de Masclat. — Nous avons signalé samedi cette affaire, sur laquelle nous donnons quelques renseignements complémentaires.

Les époux Delbos habitent sur le territoire de la commune de Masclat une ferme qui comprend deux corps de bâtiments : la maison d'habitation et la grange, distante d'une vingtaine de mètres. Le mari est âgé de 45 ans et paralytique. Sa femme, née Grandon, originaire de Lachapelle-Auzac, n'a que 29 ans.

Le 15 juillet, à midi, pendant le repas, auquel assistait un journalier du nom de Lasfargue, une discussion éclata entre les époux Delbos La femme dit à son mari : « Tu est malade depuis longtemps, je suis fatiguée de te soigner, tu ne mourras donc pas ! » Le mari répondit en reprochant à sa femme son inconduite et ses relations avec un nommé L..., maçon, d'une localité voisine. Le repas prit fin en même temps que la querelle. Lasfargue alla reprendre son travail à 80 mètres de là.

Vers trois heures et demie, Lasfargue vit accourir vers lui l'épouse Delbos, qui criait : « Au secours ! » Il se porta à sa rencontre et la rejoignit au moment où elle roulait sur le sol. Elle portait au cou une blessure d'où le sang s'échappait en abondance. Lasfargue appela à l'aide et, avec le concours de voisins, transporta la blessée sur un lit dans l'habitation, où elle déclara que c'était son mari qui lui avait portait un coup de couteau. Au milieu d'une mare de sang, dans la cuisine, se voyait un couteau. Le mur et un buffet étaient maculés. On se mit à la recherche du mari. Dans la grange, sur un lit, Delbos était étendu inanimé. Il portait cinq blessures : trois à la tête paraissant avoir été faites à l'aide d'un instrument contondant, et deux entailles dont une à la gorge et une au poignet gauche. Près du lit, un revolver contenant cinq cartouches, dont quatre avaient été tirées. Non loin de là, une canne ensanglantée aux deux extrémités, un marteau maculé de sang, ainsi qu'une toile grise, Delbos raconta que sa femme lui avait porté un coup de couteau à la gorge, à la suite duquel il était tombé sans connaissance au milieu de la cuisine ; il ne s'expliquait pas comment il pouvait se trouver sur un lit dans la grange et ne se rappelait pas avoir reçu d'autres coups.

En même temps que la gendarmerie de Payrac, un médecin fut appelé. M. le docteur Constant donna les premiers soins aux deux blessés et constata qu'à moins d'une nouvelle hémorragie les blessures ne mettent pas leur vie en danger.

Si l'on s'en rapporte à l'avis du médecin, Delbos qui jouit d'ailleurs de l'estime publique, et qui était malade depuis longtemps, aurait été incapable du moindre effort. Qui donc a frappé sa femme et qui l'a frappé lui-même ? Le parquet s'étant transporté sur les lieux, l'enquête nous le dira bientôt.

Les deux blessés sont soignés à leur domicile.

Taxe du pain. — Par arrêté de M. le maire de Gourdon, le prix du pain est taxé comme il suit :

Première qualité, le kil. 0,30, deuxième qualité, le kil. 0,275, troisième qualité, le kil. 0,225.

Etat civil du 1er au 15 juillet. — Naissances : Figeac Elise, à Costeraste. — Viencepot Paule, à Braysse. — Gouloumès Maria, à St-Romain. — Cayla Jeanne-Marie-Louise, rue de la Molle.

Mariages : Maury Jules, peintre, 33 ans, de Gourdon, et Cazal Angèle, couturière, 22 ans, de Gourdon.

Langlade Jules-Ernest-Paul, employé de commerce, 22 ans, à Lavallois-Perret (Seine), et Royère Henriette, sans profession, 19 ans, de Gourdon.

Bouyxou Jean, employé d'octroi, 26 ans, à Levallois-Perret (Seine), et Anglade Jeanne-Elisa, modiste, 23 ans, de Gourdon.

Décès : Rougié Marie-Louise, 2 mois 1/2, rue Marsis. — Pramil Marie, sans profession 63 ans, épouse Picaudou, à Molières.

Couzou

Election complémentaire. — Le dimanche 2 août, les électeurs de la commune de Couzou devront également procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux.

Rignac

Banquet. — Les Républicains de la commune de Rignac, se sont réunis en un banquet fraternel pour fêter le 14 Juillet, sous la présidence de M. Bergougnoux, et ont adressé à l'issue du banquet, aux membres du Gouvernement l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil

« Les républicains de Rignac, réunis en un banquet fraternel pour fêter le 14 Juillet, sous le présidence du citoyen Bergougnoux, président du comité radical socialiste, ont l'honneur d'adresser aux membres du Gouvernement de la République, leurs sincères félicitations, pour son dévouement à la cause des humbles et leur prient de continuer les réformes qui améliorent la situation du Prolétariat ».

En même temps ils ont adressé à M. Malvy député de Gourdon, leurs sincères félicitations pour la large part qu'il prend dans la dicussion du projet de loi de l'impôt sur le revenu.

Lachapelle-Auzac

Election complémentaire. — Les électeurs de Lachapelle-Auzac sont convoqués pour le 26 juillet à l'effet d'élire un conseiller municipal.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Certificat d'études primaires

De nouveaux succès viennent de s'ajouter aux nombreux succès déjà obtenus par nos écoles laïques.

Les élèves présentées par Mlle Rigaud ont été toutes admises au certificat d'études primaires.

Sur douze élèves présentés par M. Favières dix ont été définitivement admis.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ces heureux résultats, et féliciter maîtresses et maîtres du dévouement et de l'attention qu'il apportent à instruire nos enfants.

Cela nous satisfait d'autant plus, que nous avons en présence de nous, à Fumel, une organisation qui ne veut pas précisément grand à l'instruction laïque et qui tâche de suppléer au désagrément qu'a pu causer à certains arriéristes la loi républicaine de la Séparation. La coterie cléricale qui par tous les moyens, cherche à accaparer les enfants pour les faire élever par ceux qui se condamnent eux-mêmes à ne pas en avoir, ne voit pas d'un très bon œil la continuité de ces succès. Elle voudrait bien que les enfants des pauvres aient un autre sort, et que pour eux soit fermée la porte par où pénètre la raison, pour être perpétuellement engourdis dans le dogme qui ne supporte aucune contradiction, même en présence des choses et des faits les plus absurdes.

Le Conseil municipal va s'occuper dition, d'organiser au bénéfice de tous les enfants pauvres, un ouvroir qui aurait sur l'autre un avantage, celui d'être républicain, et de respecter la pensée des parents, ceux-la seraient-ils des misèreux.

Nous lui souhaitons bonne réussite.

Concours de Musique

Un des organisateurs de ce concours aurait déclaré aux humbles tenanciers de débit, que s'ils ne versent pas selon ses désirs, il est assez influent pour obtenir la fermeture de leur établissement.

Je ne doute pas de son pouvoir à Fumel, mais je doute fort, qu'il ait raison en soutenant pareille thèse quelque peu ... excessive. X. Z

Fêtes du Passage

Nous apprenons à l'instant que les fêtes du Passage s'organisent: nous leur souhaitons la réussite des années précédentes. Nous publierons le programme dans notre prochain numéro.

Condat

Commission des fêtes

Le commission des fêtes Candaloises, réunie dimanche dernier, a décidé de faire un appel à tous les jeunes gens de Condat, et de les admettre dans la Société, afin de donner le plus d'entrain possible à nos fêtes des 15, 16, 17 Août prochain et de seconder les commissaires dans leur rude besogne.

La prochaine réunion aura lieu dimanche prochain à 9 heures du matin, à l'école des garçons.

Nous espérons que tous les jeunes gens et commerçants soucieux de la réussite de nos fêtes se feront un plaisir de se faire inscrire en très grand nombre.

R.P

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 18 Juillet

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Stanislas-Auguste Poniatowski, dernier roi de Pologne, Extraits de ses mémoire inédits, publiés par M. Serge Goriaïnow (II). — Albert Gayet, Ce qui a été fait à Antinoë et ce qu'il reste à faire. — Georges Beaume, en Alsace. — Edouard Rod, le mouvement des idées : « Sur la violence. » — Jean Lahovary, poésies. — Robert-Hugh Benson, Le Maître du monde, traduit de l'anglais par T. de Wyzewa (XII) (fin). — Jean Chantavoine, chronique musicale.

Les faits de la semaine. — Revue des revues étrangères. — La Vie mondaine. — La Vie sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Mémoires du dernier roi de Pologne : Stanislas-Auguste Poniatowski, roi de Pologne, d'après une estampe conservée à la Bibliothèque nationale. — Etienne-François, duc de Choiseul, peint par L.-M. Vanloo, gravé par N. de Launay. — Mme Geoffrin, par Miger.

Ce qui a été fait à Antinoë : Le Grand Temple d'Isis Déméter ; les colonnes du Pro-Naos. — Le Grand Temple d'Isis Déméter ; les colonnes renversées. — Le Grand Temple de Sérapis ; les colonnes de la cour hypostile. — La sépulture de l'Isiaque Leukyônê. — Momie de la prophétesse d'Osiris-Antinoüs. — Enveloppe de momies, sur stuc, sur laquelle se trouve le portrait du défunt (troisième siècle). — Momie d'homme enveloppée d'un linceul. Le portrait se détache dans le Naos (tabernacle) Le main droite tient une branche d'olivier, la main gauche, la couronne d'élection.

Le Grand Prix de l'Automobile-Club : Lautenschlager (allemand), sur Mercédès, vainqueur du Grand Prix de l'automobile-club de France. — Cissac et son mécanicien qui ont été tués au cours de la course, sur une voiture Panhard. — Les gagnants du Grand Prix de l'automobile-club. Le chauffeur Lautenschlager et son mécanicien rentrent au pesage après leur voiture. — La voiture Mercédès, munie de pneumatiques Michelin, qui gagna le Grand Prix de l'automobile-club de France.

Au Maroc : une vue de Rabat. — Le sultan Abd-el-Aziz consultant une carte.

L'instantané, partie illustrée de *la Revue hebdomadaire*, tire chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Bulletin Financier

Paris 20 Juillet.

Nous assistons encore aujourd'hui à une bonne séance et nous retrouvons notre marché animé des bonnes dispositions dont il a fait preuve la semaine dernière. La tendance reste ferme.

La Rente Française poursuit son mouvement de hausse et clôture très soutenue à 96,07.

Les fonds russes sont assez bien tenus. Le Consolidé vaut 87,70, le 3 0/0 1891, 73,75, le 1896, 72,55 et le 5 0/0 nouveau 98,60.

L'Extérieure espagnole se traite à 96.15, le Portugais à 62,95 et le Turc à 96,20.

Parmi les chemins français le Lyon se négocie à 1352 et le Nord à 1750.

Dans le compartiment des établissements de crédit la Banque de Paris s'inscrit à 1462 et le Crédit Lyonnais à 1185.

Les obligations 5 0/0 or de l'Etat de l'Amazone sont à 380.

L'Obligation de la Cie de Tramways Eclairage et Force à Rio de Janeiro se tient à 412,50.

L'Action Ouest Africain Français est en nouveau progrès à 58?.

LE BON FUMEUR
NE VEUT PLUS FUMER
d'autre Papier à Cigarettes
QUE LE
Zig-Zag
GOMMÉ
NON GOMMÉ
et BOUT LUSTRÉ
Le Zig-Zag se vend exclusivement dans les débits de tabac
FUMEURS, EXIGEZ-LE PARTOUT !

Echos d'Agen à Cahors

C'est de tous les environs que nous arrivent les marques de reconnaissance les plus élogieuses sur les guérisons obtenues par les Pilules Foster pour les Reins. Cela n'est pas étonnant et la gratitude des gens guéris prouve qu'elles sont le seul remède efficace qui soulage de suite les maladies des reins et de la vessie. Cette constatation a d'autant plus de valeur pour nous qu'elle nous démontre qu'il faut s'adresser à la cause du mal pour en guérir les effets et si le dos fait mal il faut traiter les reins ; toute autre chose est inutile comme en témoigne la déclaration sympathique de M. A. Robert, 73, Cours Victor-Hugo, à Agen, qui nous dit : « Voilà deux ou trois ans au moins que je me plaignais sans cesse des reins et de la vessie. Il y a quelque temps, je rendis un calcul assez gros, ce qui me soulagea un peu. Cependant je ne guérissais pas ; les douleurs aiguës partaient du bas du dos et descendaient dans les jambes. Je ne dormais pas la nuit et n'avais pas d'appétit ; aussi dans la journée j'étais toujours fatigué et affaibli ; souvent j'avais de forts maux de tête et mon travail m'était très pénible. Je ne pouvais courber le dos ni faire le moindre effort.

Dès que j'eus commencé à prendre les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliac, à Cahors, j'éprouvai un véritable soulagement. Trois semaines après, je ne souffrais plus. Comme ces violentes douleurs n'ont plus reparu depuis, je m'empresse de vous adresser mon témoignage de la plus vive satisfaction. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. » On trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte ; 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution.

7

LA COMMUNAUTÉ
Société Générale Mutuelle d'Épargne
19, rue de Clichy, PARIS
emploie, comme l'indique son nom, tous les fonds souscrits en commun à l'*ACHAT D'IMMEUBLES* à Paris et en Province.
Les immeubles acquis, ceux à acquérir, le capital de 500.000 francs versés de la société de gestion *La Communauté Civile*, constituent la garantie des titres délivrés, leur revenu pouvant atteindre 6 %. C'est le véritable placement hypothécaire mis à la portée de tous, augmenté des bénéfices et avantages de la Mutualité. *Aucun aléa, sécurité absolue*, par suite de l'inscription hypothécaire nominative prise au nom de chaque association. Renseignements gratuits au Siège social et chez MM. les Agents en province. Représentants très sérieux sont demandés. Avantages exceptionnels.

RETOUR D'AGE
Traitement par l'ÉLIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL
Le Flacon : 4 f. 50. Éc. 20, R. de La Rochefoucauld, PARIS
pour recevoir franco la Brochure explicative
Tout Elixir, soi-disant de Virginie, ne portant pas la signature NYRDAHL est une imitation ou contrefaçon.

A vendre
AUTOMOBILE
3 places, 6 chevaux 1/2, 3 vitesses, marche arrière, Cardan, garantie très bon état, bonne occasion. S'adresser à M. MURAT, maire, Saint-Céré (Lot).

MARCHÉ DE LA VILLETTE

lundi, 20 Juillet 1908

ESPÈCES	ENTRÉES au Marché	ENTRÉES à l'Abattoir	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG 1re qualité	2e qualité	3e qualité
Bœufs.....	2.540			0,88	0,82	0,78
Vaches.....	1.488	398	206	0,90	0,80	0,75
Taureaux ...	295			0,72	0,68	0,65
Veaux.....	1.936	305	80	1,12	1,06	0,92
Moutons... .	11.365	2.121	303	1.17	1,05	1,00
Porcs.....	3.402	»	»	0,63	0,60	0,55

OBSERVATIONS. — Vente bonne sur les veaux et les moutons, lente sur les bœufs, facile sur les porcs. — Il a été vendu hier dans les bergeries de Pantin environ 4 000 africains ; 13.000 moutons sont entrés directement à l'abattoir depuis jeudi.

Les provenances du Lot, Lot et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualité.

Chemin de fer d'Orléans

Relations rapides entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi mettra en marche jusqu'au 21 septembre inclus, un train rapide composé de 1re, 2e et 3e classes, partant de Paris-quai-d'Orsay à 7 h. du soir, de Paris-Austerlitz à 7 h. 9 et arrivant à Luchon à 8. h. 59 du matin.

Wagon-restaurant au départ de Paris.

Compartiments-couchettes.

Pour le retour ce train part de Luchon à 8 h. 45 du soir et arrive à Paris-Austerliz à 10 h. 32 du matin et à Paris-quai-d'Orsay à 10 h. 41.

Il a été attelé à ces trains un sleeping-car de la Compagnie des Wagons-Lits.

Billets d'aller et retour collectifs de famille

En 1re, 2e et 3e classes délivrés aux familles d'au moins 3 personnes de toute station du réseau à toute station du réseau située à 125 kilomètres au moins du point de départ : 1° Toute l'année. — Trois premières personnes, prix de trois billets aller et retour ordinaires du tarif G. V. n° 2; par personne en plus, réduction de 50 0/0. (Il peut être délivré un coupon spécial au chef de famille qui a la faculté de revenir seul à son point de départ.)

Ces billets ont la même durée de validité que celle des billets aller et retour ordinaires et peuvent être prolongés dans les mêmes conditions.

2° Saison de printemps. (1) — Du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 juin. Validité : 33 jours, 2 prolongations facultatives de quinze jours, moyennant supplément.

3e Saison d'été. (1) — Du 25 juin au 1er octobre. Validité jusqu'au 5 novembre.

Réduction des aller et retour pour les 3 premières personnes, de 50 0/0 pour la 4e et de 75 0/0 pour la 5e et les suivantes.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance, à un ou plusieurs membres de la famille, de cartes d'identité, permettant au titulaire de voyager isolément à 1/2 tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

En outre, pour les billets de saison d'été les membres de la famille au-dessus de 3 personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant, au guichet, le prix d'un billet militaire.

Billets d'excursions

En Touraine, aux châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

Billets spéciaux délivrés toute l'année, comportant un itinéraire tracé à l'avance au départ de Paris.

1er itinéraire — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, le Croisic, Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme ou viâ Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

Prix : 86 fr. en première classe ; 63 fr. en deuxième classe.

Durée de validité : 30 jours avec faculté de prolongation.

2e itinéraire. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Prix : première classe, 54 fr. ; deuxième classe, 41 fr.

Durée de validité : 15 jours sans prolongation.

Des billets pour parcours supplémentaires sont délivrés de toute station du réseau pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets d'excursion ou inversement.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année, à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Gièvres, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours, moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Jours et heures d'ouverture des châteaux

LIGNE DE PARIS A NANTES PAR TOURS ET ANGERS

Blois, ouvert aux visiteurs tous les jours.
Chambord, id. id.
Chaumont, ouvert aux visiteurs le jeudi seulement.
Amboise ouvert aux visiteurs tous les jours.
Villandry, ouvert aux visiteurs tous les jours (1).
Azay-le-Rideau, ouvert aux visiteurs tous les jours.
Ussé, les dimanches, mardis et vendredis, de 2 h. à 4 h.
Langeais, ouvert aux visiteurs tous les jours : du 15 février au 15 décembre, de 9 h. à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 6 h. ; en hiver, de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.
Montsoreau, ouvert aux visiteurs tous les jours.
Angers, ouvert aux visiteurs tous les jours.
Nantes, ouvert aux visiteurs tous les jours.

LIGNE DE BLOIS A ROMORANTIN

Cheverny, ouvert aux visiteurs tous les jours, du 1er avril au 30 septembre.

(1) L'intérieur du château n'est pas accessible au public.

LIGNE DE TOURS A VIERZON

Chenonceaux, ouvert aux visiteurs les jeudis et dimanches, de 2 h. à 4 h., en l'absence des propriétaires.

LIGNE DE TOURS A CHATEAUROUX

Loches, ouvert aux visiteurs tous les jours, de 9 h. du matin à 4 h. du soir.

LIGNE DE TOURS A PARIS (par Vendôme)

Chateaudun, ouvert aux visiteurs tous les jours de 7 heures du matin à 5 h. du soir.

LIGNE DU BLANC A ARGENT

Valençay, Parc ouvert de 10 h. à 5 h.

LIGNE D'ANGERS A LA FLECHE

Durtal, ouvert aux visiteurs tous les jours, de 2 h. à 4 h., sauf les dimanches et jours fériés, où il est fermé de 2 h. à 3 h.

LIGNE DE LOCHES A MONTRÉSOR

Montrésor, ouvert aux visitevrs tous les jours, de 9 h. à 4 h.

NOTA. — Pour plus amples renseignements consulter le livret guide officiel de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'administration du chemin de fer d'Orléans, 1, Place Valhubert à Paris, bureau du trafic-voyageurs (Publicité).

(1) La distance minima de 125 kilomètres est réduite à 60 kilomètres pour les billets à destination d'une station thermale ou balnéaire.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, Boulevard Gambetta
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Envoi discret contre 5 francs pour tout ou suppression des époques, *pour quelque cause que ce soit.* Pas de Charlatanisme ni d'Exploitation trompant le public crédule.
P. LACROIX, Phien, à BRUAY (P.-de-C.).
RETARD

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge
BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS
(EN FACE LE THÉATRE)
LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION
PRIX LES PLUS RÉDUITS. — MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX
Pharmacie spéciale pour la préparation des ordonnances
Huile de Foie de Morue de Norwège. -- Vins de Quinquina, Kola, Coca, titrés
OBJETS DE PANSEMENT ET D'HYGIÈNE
BANDAGES. — BAS A VARICES. — DOUCHES D'ESMARCK
Pâte dentifrice. — Elixir dentifrice. — Eau de Cologne extra
Savon de toilette anglais marque GIBBS
Paul GARNAL
PHARMACIEN DE 1re CLASSE
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot
Inspecteur des Pharmacies du Lot

Le Reconstituant et le Dépuratif
LE PLUS ÉNERGIQUE ET LE PLUS AGRÉABLE A PRENDRE
est sans contredit
LA PHOSPHIODE

La PHOSPHIODE, introduite dans l'organisme, est de suite assimilée et remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue.

Cette préparation, d'une assimilation parfaite, présente l'avantage de faire absorber l'Iode à l'état de nature et de pouvoir être absorbée par les estomacs les plus délicats. Elle renferme, en outre, du Phosphate de Chaux ASSIMILABLE et, dans chaque flacon, les principes médicamenteux contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue, ce qui permet aux Médecins de l'ordonner, été comme hiver, à la place de l'Huile de Foie de Morue.

Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter, la phtisie, les rhumatismes, les maladies de poitrine, les maladies des os, les engorgements ganglionnaires.

Elle est le grand remède pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, CAHORS

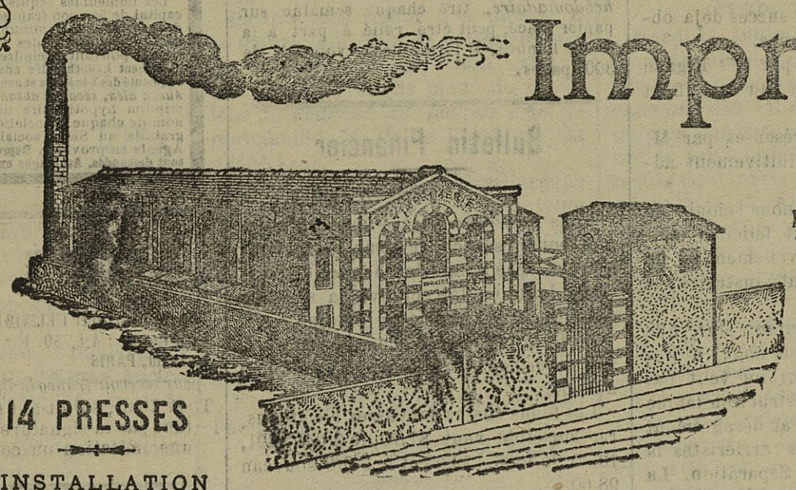

14 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant
1, Rue des Capucins, CAHORS
IMPRIMEUR :
De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de Nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.
OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES
CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres
TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS
Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès
CARTES DE VISITE
PRIX MODÉRÉS